

**DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR
CANTON DE CHARTRES 3
CHARTRES MÉTROPOLE**

COMMUNE DE SAINT-AUBIN-DES-BOIS

Procès-verbal de réunion du conseil municipal du 25 février 2025

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire le mardi 25 février 2025 à 20 H 30 à la salle de réunions de la mairie sous la présidence de M. Guy MAURENARD, Maire (convocation du 20 février 2025).

Présents : M MAURENARD Guy, Maire, Mmes : BONVALLET Isabelle, HALLAY Béatrix, PIEDAGNIEL Sophie, POULAIN Françoise, MM : GUESNET Michel, LAIGNEAU Dominique, MOMMESSIN Thierry, TRICHEUX Sylvain.

Absents : Excusés : Mmes : BOTTIN Daphnée, CHATOUX Marie-Pierre, FOURMONT LÉTANG Chantal, TROCHERIE Evelyne, M. LEGUAY Grégory.

A été nommée secrétaire : Mme PIEDAGNIEL Sophie.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la dernière séance.

- ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2025 AUX ORGANISMES ET ASSOCIATIONS

DELIBERATION N° 4_2025

Les demandes de subvention et d'adhésion 2025 reçues en mairie ont été étudiées et attribuées à l'unanimité par le Conseil Municipal comme suit :

Les Amis de Saint-Aubin-des-Bois	2 000
Amis du COMPA	25
La Prévention Routière	250
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Lucé (28)	200
Familles Rurales de Saint-Aubin-des-Bois	500
Club de l'Amitié de Fontaine-la-Guyon (28)	50
Trail nocturne - GO D'HALLOWEEN	1 200
Les Amis du patrimoine de Saint-Aubin-des-Bois	500
FNACA Courville-sur-Eure (28)	100
CCAS de Saint-Aubin-des-Bois	4 000
Les Volants Guido-Fontains - Club Badminton	570
ADMR St Georges-sur-Eure	200
ANERVEDEL à Champhol (28)	65
APF France HANDICAP	200

Secours Catholique	100
Amicale Lucé Basket	30
MFR Mortagne au Perche	50

- CONVENTION DE SERVICES BALAYAGE DES VOIRIES ET TRAITEMENT DES SABLES 2025-2029

DELIBERATION N° 5_2025

La convention qui lie la commune avec la société SOCCOIM SAS VEOLIA pour le balayage des caniveaux et le traitement des déchets de sable issus de cette prestation a été signée en 2021 et se termine le 28 février 2025.

M. le Maire a présenté au conseil municipal la nouvelle convention de balayage prévue pour un an à compter du 1^{er} mars 2025, renouvelable par tacite reconduction par période d'une année sauf avis contraire de la commune de Saint-Aubin-des-Bois par lettre recommandée avec accusé de réception, 60 jours avant la date de fin d'échéance de la période en cours.

La durée de la convention ne peut excéder 3 renouvellements ; soit une convention valide au plus tard jusqu'au 28 février 2029.

La fréquence de balayage est de 4 passages par an.

Pour l'exécution du service, tel qu'il est défini dans la présente convention, la facturation sera établie à chaque passage du montant correspondant aux prestations réalisées :

- Prestations de balayage forfait annuel : 2 304,00 € HT, soit 2 534,40 € TTC (TVA 10 %)
- Traitement des sables forfait annuel 1 368,00 € HT, soit 1 641,40 € TTC (TVA 20 %)

Après délibération, le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis favorable et donne pouvoir à M. le Maire pour signer cette convention.

**- SUPPRESSION DE L'EXONERATION DE TAXE FONCIERE PENDANT 2 ANS
DELIBERATION N° 6_2025**

Le Maire de Saint-Aubin-des-Bois expose les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

Il précise que la délibération peut toutefois limiter ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L. 301-1 à L. 301-6 du code de la construction et de l'habitation ou de prêts conventionnés.

Vu l'article 1383 du code général des impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40 % de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

- DEMANDES DE SUBVENTIONS A CHARTRES METROPOLE - FONDS DE CONCOURS 2025

DELIBERATION N° 7_2025

Le conseil municipal a déjà délibéré pour des demandes de subventions en décembre 2024, sur des projets dont le financement concernait le FDI 2025 (Département) et le Fonds de Concours 2025 (Chartres Métropole).

D'autres projets d'investissements 2025 suscitent l'aide de Chartres Métropole dans le cadre du Fonds de Concours uniquement :

- Achat d'une remorque afin notamment de transporter le tracteur tondeuse vers les hameaux au lieu de prendre la route (gain de temps) :

- le plan estimatif des financements publics s'élève à 4 765,63 € HT :

- Fonds de concours Chartres Métropole (50 %) : 2 382,00 €

- Autofinancement de la commune (50 %) : 2 383,63 €

- Remplacement des tables rectangles en bois de la salle communale par des tables légères en polypro avec chariots pour une manutention par les usagers beaucoup plus aisée :

- le plan estimatif des financements publics s'élève à 4 496,04 € :

- Fonds de concours Chartres Métropole (50 %) : 2 248,00 €

- Autofinancement de la commune (50 %) : 2 248,04 €

- Remplacement de 6 luminaires de Noël pour la rue de la Libération qui font l'objet de réparations coûteuses chaque année :

- le plan estimatif des financements publics s'élève à 2 300,00 € :

- Fonds de concours Chartres Métropole (50 %) : 1 150,00 €

- Autofinancement de la commune (50 %) : 1 150,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer tout document se rapportant à ces dossiers.

- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Mme Isabelle BONVALLET fait part du mauvais état de certains tampons qui se creusent de plus en plus rue de la Libération.

M. Thierry MOMMESSIN demande si possible de procéder à la réfection des portes de l'Arsenal rue Marceau dont il avait été question de les repeindre.

Mme Sophie PIEDAGNIEL s'interroge sur la présence d'un véhicule à la sortie de Chazay direction Cintray, au niveau des containers à verres. M. Le Maire informe qu'une procédure est en cours au niveau de la gendarmerie de Courville-sur-Eure.

M. Sylvain TRICHEUX fait de nouveau part du mauvais état du pont de la gare au « Petit-Chêne ».

M. Michel GUESNET fait un point sur le conseil d'école qui a eu lieu ce jour à 18h00 :

- A la rentrée septembre 2025, sont prévues 6 classes à Saint-Aubin-des-Bois + 8 classes à Fontaine-la-Guyon pour un total de 328 élèves.
- La question sur la possibilité d'agrandir le parking donnant accès à l'entrée de l'école a été soulevée.
- Revoir l'heure de livraison des repas par Chartres Métropole qu'elle ne soit pas en même temps que l'heure de l'entrée des élèves.
- Informe qu'une enseignante souhaite garder l'exploitation du jardin qui se trouve dans l'enceinte de l'école.
- Les enseignantes demandent la création d'une sortie avec accès direct au stade.
- Il a été demandé la possibilité de faire une réunion entre les enseignantes et les élus sur les différents sujets évoqués lors du conseil d'école en rapport avec le projet d'extension de l'école et du réfectoire.

Séance levée à 22h00.

**La secrétaire de séance,
Sophie PIEDAGNIEL**

**Le Maire,
Guy MAURENARD.**

